



PRÉFET DU CANTAL

**Direction Départementale des
Territoires du CANTAL**

Aurillac, le 27/08/19

Service de l'Economie Agricole

**22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX**

04.63.27.66.66

Dossier n° : AE 19.0262

Demandeur : GAEC ELEVAGE THERON

Date d'enregistrement de la demande : 22/05/2019

Date limite de candidature : 21/08/2019

→ Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 21/09/2019.

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ROANNES-SAINT-MARY	30,20	THERON J-Louis	Section B 293,608,615,624,634,643,646,65 4,655,678,692,708,710,734,750, 761, 779,781,784,785,786,789,790,79 1,794,798,799,800,801,804,808, 1054,1056, 1069,1087,1090,1302,1380,1381 ,1390,1391,1392,Section C 6,7,211,226,
ALLANCHE	32,27	THERON J-Louis	Section A 612, Section H1, 15,
CARLAT	28,38	POUDEROUX J-Marie	Section E 75, 78, 79, 80, 84, 279, 281, 285, 304, 306, 366,
ROANNES-SAINT-MARY	15,52	NUC Didier	Section B 616, 622, 631, 633, 647, 684, 706, 716, 739,741,743,767,768,769,774,79 3,795,803, 1060,1297,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière